

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 4 novembre 2024 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble situé 2430, chemin du Moulin, constitué des lots 3 785 226 et 6 374 413, situé dans la zone RE-4.**

La demande consiste à autoriser la construction d'une piscine en cour avant alors que l'article 25 du *Règlement n° 474 de zonage* édicte que l'espace situé dans les cours avant doit être conservé libre de toute construction. Cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'une piscine creusée en cours avant à environ 30 mètres de la ligne de lot dans un endroit actuellement déboisé.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 4 novembre 2024 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 OCTOBRE 2024**



Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe